



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Division  
des Personnels  
d'Administration et  
d'Encadrement

EB/FL n° 11/458

DPAE 2 – Gestion  
des personnels  
d'encadrement

Affaire suivie par :  
Philippe MORGAT  
Chef de bureau DPAE 2  
Tél. :  
03 22 82 37 73

DPAE 3 – Gestion  
des personnels  
d'administration

Affaire suivie par :  
Fabienne GERARD  
Chef du bureau DPAE 3  
Tél. :  
03 22 82 38 71

Fax :  
03 22 82 37 69

Mél :  
[ce.dpae@ac-amiens.fr](mailto:ce.dpae@ac-amiens.fr)

20, boulevard  
d'Alsace-Lorraine  
80063 Amiens  
cedex 9

Horaires d'ouverture :  
de 8h00 à 18h00  
du lundi au vendredi

Amiens, le 6 décembre 2011

**LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AMIENS**  
Chancelier des Universités

à

Messieurs les Présidents d'université  
Madame et messieurs les Inspecteurs d'académie,  
Directeurs des services départementaux de l'Education  
nationale de l'OISE, de l'AISNE et de la SOMME  
Monsieur le délégué régional de l'O.N.I.S.E.P.  
Monsieur le directeur du C.R.O.U.S.  
Madame la directrice du C.R.D.P.  
Messieurs les directeurs de la D.R.D.J.S.C.S  
et des D.D.J.S.C.S  
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement  
Mesdames et messieurs les directeurs de C.I.O.  
Mesdames et messieurs les conseillers techniques et  
chargés de mission  
Mesdames et messieurs les délégués académiques  
Mesdames et messieurs les chefs de division

**Particulièrement signalé**

Objet : **Mouvements des personnels ATSS – rentrée 2012 :**

- *mouvement APAENES / CASU ;*
- *mouvement inter-académique des ADAENES et des SAENES ;*
- *mouvements nationaux des médecins de l'Education nationale et des conseillers techniques de service social.*

J'ai l'honneur de vous informer que la note de service ministérielle relative aux opérations de mutation 2012 des personnels ATSS du ministère de l'Education nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur sera publiée au Bulletin Officiel du 8 décembre 2011.

Vous voudrez donc bien demander aux personnels susceptibles de participer aux opérations ci-dessus de prendre connaissance des dispositions prévues par cette note de service.

La consultation des postes vacants ou susceptibles d'être vacants et la saisie des demandes de mutation s'effectuent uniquement via l'**application internet AMIA**, à l'adresse suivante :  
<https://amia.orion.education.fr/amia/amia>.

ou à partir du site internet du ministère de l'éducation nationale : <http://www.education.gouv.fr>  
(rubrique : « concours, emplois et carrières » / personnels administratifs et techniques / personnels ATSS / promotions, mutations / AMIA),

**aux dates suivantes :**

▪ **Dispositif commun de mobilité APAENES/CASU**

| Préinscription                          | Saisie des vœux                         |
|---|---|
| du 13 décembre 2011 au 21 décembre 2011 | du 4 janvier 2012<br>au 17 janvier 2012 |

▪ **phase inter-académique du mouvement des :**

|   | Saisie des vœux                          |
|---|--|
| Attachés d'administration de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur (ADAENES) | du 13 décembre 2011<br>au 2 janvier 2012 |
| Secrétaires administratifs de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur (SAENES) |  |

▪ **mouvement national des :**

|  | Saisie des vœux                          |
|--|--|
| Médecins de l'Education nationale        | du 31 janvier 2012<br>au 15 février 2012 |
| Conseillers techniques de service social |  |

**Attention** : à l'issue de la période de saisie des vœux, les agents devront à nouveau se connecter sur le site AMIA **pour imprimer personnellement leur confirmation de demande de mutation.**

Ce document, accompagné de pièces justificatives éventuelles, devra être retourné au ministère de l'Education nationale, par la voie hiérarchique, conformément aux dates indiquées dans le calendrier figurant en annexe de la note ministérielle.

Pour le Recteur et par délégation,  
La Directrice des Relations et des Ressources Humaines



Valérie BERTOUX